

Lannion, le 12 décembre 2019

**Madame la présidente  
MRAe Bretagne**

**DREAL / CoPrEv  
Bâtiment l'Armorique  
10, rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 Rennes cedex**

***Objet : Recours gracieux : demande de dispense d'évaluation environnementale***

***Décision n°2019-007489 du 25 octobre 2019 relative au zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plounévez-Moëdec***

*Dossier suivi par : Bureau d'études eau assainissement – Sophie COLLET - 02 96 05 93 59*

Madame la présidente,

Par la décision n°2019-007489 du 25 octobre 2019, le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plounévez-Moëdec est soumis à évaluation environnementale.

Veillez trouver ci-dessous les arguments en appui d'une demande de dispense d'évaluation environnementale :

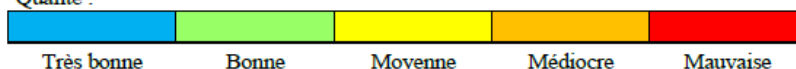
1- Sur le déclassement de la qualité du Porz an Park :

Des analyses du milieu sont réalisées dans le cadre de l'autosurveillance de la station d'épuration actuelle.

*Tableau 1 Suivi milieu – situation actuelle (source LTC bilan de fonctionnement)*

	juil.-14				sept.-15	
	Amont rejet (50 m)	Aval rejet (50 m)	Aval - Kerbabu (~ 800m)	Avant confluence Guic (~2,7 km)	Amont rejet (50 m)	Aval rejet (50 m)
<b>DBO<sub>5</sub> (mg/L)</b>	1,80	21,00	4,80	2,40	3,00	4,60
<b>DCO (mg/L)</b>	31,00	126,00	34,00	29,00	10,00	26,00
<b>MES (mg/L)</b>	8,00	70,00	17,00	9,00	3,70	11,00
<b>NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (mg/L)</b>	0,03	0,06	0,43	0,04	0,04	0,12
<b>Pt (mg/L)</b>	0,15	1,70	0,49	0,21	/	/

Qualité :



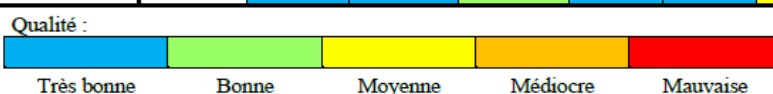
En amont de la station d'épuration, la qualité de l'eau en septembre 2015 était bonne voire très bonne pour l'ensemble des paramètres. En 2014, la qualité était moyenne pour le paramètre DCO.

On ne constate pas de déclassement du cours d'eau après rejet en 2015. Cependant en 2014, le suivi milieu révélait un fort déclassement sur les paramètres DCO, MES et Pt avec un retour progressif à la bonne qualité avant la confluence avec le Guic (sauf pour le phosphore).

Des données sur le Guic sont également disponibles. Elles sont produites par le département des Côtes d'Armor.

Tableau 2 Suivi du Guic de 2014 à 2016 (source Osurweb)

Lieu de prélèvement	Calcul	DBO <sub>5</sub> (mg/L)	COD (mg/L)	MES (mg/L)	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg/L)	NTK (mg/L)	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg/L)	Pt (mg/L)
Le Guic à Guerlesquin	Moyenne	1,65	5,79	12,74	0,04	0,66	15,44	0,05
Le Guic à Grâces		2,10	5,02	5,84	0,34	0,96	12,73	0,06
Le Guic à Loguivy-Plougras		1,61	5,93	6,64	0,08	0,73	14,11	0,05
Le Guic à Belle-Isle-en-Terre		1,71	5,28	9,26	0,04	0,69	17,46	0,05
Le Léguer à Pont-Melvez	Moyenne	1,96	5,01	14,21	0,07	0,78	22,60	0,08
Le Léguer à Belle-Isle-en-Terre		1,90	5,28	16,68	0,05	0,78	20,31	0,07
Le Léguer à Vieux-Marché		1,78	5,51	15,13	0,03	0,69	20,81	0,06
Le Léguer à Ploubezre		1,64	3,96	7,28	0,04	0,58	24,61	0,04



En amont de sa confluence avec le Porz an Park, le Guic est dégradé sur le paramètre nitrates.

**La future station d'épuration à pleine capacité et débit quinquennal sec ne déclassera pas le Guic après confluence avec le Porz an Park.**

Tableau 3 Impact de la future station sur le Guic après confluence avec le Porz an Park (source dossier loi sur l'eau 2017)

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	QMNA5
Débit quinquennaux mensuels (m <sup>3</sup> /s)	0,641	0,693	0,510	0,371	0,280	0,119	0,076	0,070	0,061	0,082	0,152	0,349	0,049
Charges hydrauliques STEP (m <sup>3</sup> /j)	410	410	410	410	307	307	307	307	307	410	410	410	307
Concentrations en aval	DBO <sub>5</sub>	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,5	3,8	3,9	3,9	3,5	3,2	4,2
	DCO	20,5	20,5	20,6	20,9	20,9	22,0	23,1	23,4	23,9	23,8	22,1	20,9
	MES	5,2	5,2	5,2	5,3	5,3	5,7	6,1	6,2	6,4	6,4	5,8	5,3
	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2
	NTK	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,3	1,1
	NGL	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,9	2,1	2,1	2,2	2,2	1,9	1,6
Pt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Une étude réalisée par le bureau d'études Géohyd a également permis de modéliser l'impact du rejet de la future STEP de Plounévez-Moëdec sur le Guic. **La future STEP n'aura pas d'impact sur la qualité du Guic et ne nuira pas à l'objectif de ce cours d'eau.** Cette étude est jointe à ce courrier.

**Des échanges avec les services de l'Etat ont eu lieu sur le déplacement du point de rejet et l'amélioration du rejet actuel par la nouvelle station d'épuration. Vous trouverez joint à ce courrier les notes complémentaires adressées à la DDTM 22.**

**Le dossier de déclaration relatif à la nouvelle station d'épuration de Plounévez Moëdec a été instruit favorablement par la DDTM 22 et est réglementé par l'arrêté préfectoral du 3 août 2018 en pièce jointe.**

Un suivi milieu poussé est prévu en 5 points :

- 1 point à 50 mètres en aval du rejet,
- 3 points sur le Porz an Park avant la confluence avec le Guic,
- 1 point à 50 mètres après la confluence avec le Guic.

**La DDTM 22 se réserve le droit de prescrire toute disposition utile (canalisation de rejet notamment) et de renforcer ou suspendre le suivi milieu en fonction de l'impact sur le cours d'eau.**

2- Sur l'importance du nombre d'installations d'assainissement individuel non conformes :

Le SPANC de Lannion-Trégor Communauté réalise un contrôle de bon fonctionnement tous les 10 ans sur les installations d'assainissement individuel. Des contrôles sont également réalisés en cas de vente (rapport valable 3 ans).

La loi prévoit la mise en conformité des installations ayant un impact sur le milieu (rejet) dans les 4 ans suivant le contrôle non conforme.

A partir de 2020, le SPANC retournera contrôler les installations non conformes avec rejet afin de vérifier leur mise en conformité et de relancer les propriétaires le cas échéant.

Au regard de ces éléments, je vous prie, Madame la présidente, de bien vouloir nous dispenser d'évaluation environnementale pour le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plounévez-Moëdec.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,  
**Joël LE JEUNE**  
*Maire de Trédrez-Locquémeau*